

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni le Jeudi 10 décembre 2020 à 18h00, sans public dans le Hall événementiel de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 25

Nombre de délégués présents :

67 délégués dont 2 suppléants (jusqu'à la délibération n°08)

68 délégués dont 2 suppléants (à compter de la délibération n°09)

Nombre de membres représentés :

4 délégués représentés (jusqu'à la délibération n°08)

3 délégués représentés (à compter de la délibération n°09)

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Véronique	MAMET
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND (à compter de la délibération n°9)
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE

BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
CLERY	Eric	ROUSSEAU
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FLUMET	Michel	JOLY
FRONTENEX	Emilie	DEGLISE-FAVRE
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Franck	ROUBEAU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Joël	GACHET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Patrick	MICHAULT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
THENESOL	Anthony	PICQUE
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER

UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christelle	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX (jusqu'à la délibération n°08)

Le Conseil Communautaire a choisi **Fatiha BRIKOU AMAL** comme Secrétaire de séance.

Objet : Eau et Assainissement – Approbation des tarifs 2021 – Consommations et abonnements
Rapporteur : Patrick MICHAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2224-12 et suivants,

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences Eau et Assainissement collectif et non collectif ont été intégralement transférées à la Communauté d'Agglomération Arlysère. Cette dernière s'est substituée aux précédentes collectivités compétentes dans les droits et obligations de ces dernières.

L'approbation des tarifs est donc désormais du ressort de la CA Arlysère.
Jusqu'à ce que de nouvelles décisions soient prises, les règlements et tarifs antérieurs ont continué à s'appliquer.
Par ailleurs, la CA Arlysère est désormais cocontractante pour les contrats et conventions passées antérieurement, et qui continuent à s'appliquer. A ce titre, les tarifs approuvés dans le cadre de concession ou de conventions de délégations de service public ont été maintenus.

A la suite d'une étude réalisée par la Communauté d'Agglomération, une politique tarifaire a été définie.
Cette politique a tracé les grands principes retenus pour définir les tarifs eau et assainissement.

Une fois les grands principes définis, il en a découlé l'adoption des tarifs.

Il est proposé de confirmer cette politique tarifaire, et d'inscrire la définition des tarifs 2021 dans la continuité des grands principes retenus.

Ces orientations tarifaires sont rappelées ci-dessous :

1. Grands principes proposés concernant les tarifs

Les politiques tarifaires préexistantes laissent apparaître de grandes disparités sur le territoire.

En particulier, les collectivités des zones du Haut Val d'Arly dites de « montagnes » ont mis en œuvre des mesures spécifiques liées à des investissements particuliers, tant dans les montants que dans la structuration tarifaire.

En effet, ce secteur est marqué par le tourisme, une forte saisonnalité et par une densité démographique modeste en dehors des saisons touristiques. Cette particularité entraîne la nécessité de mettre en place des équipements calibrés pour répondre aux besoins saisonniers les plus importants. Ainsi, la station d'épuration de Saint Nicolas la Chapelle (près de 30 000 équivalents habitants) concerne 2 500 habitants environ hors saison. De même, ce service nécessite une exploitation particulière pour faire face aux pics d'activités et aux besoins de cette population saisonnière.

Les collectivités des zones dites de « plaine » quant à elles, ont mis en place des équipements, des services, une exploitation ainsi qu'une politique tarifaire plus courante.

Les collectivités du secteur du Beaufortain quant à elles, ont une politique tarifaire qui s'approche de certaines zones du secteur « plaine ».

La politique tarifaire 2021 repose sur des projections tenant compte de ces spécificités.

1.1.Structuration tarifaire

La structuration tarifaire sera désormais constituée des éléments suivants :

Eau potable :

- Une part fixe composée des 2 éléments suivants : Abonnement, défini à l'unité logement ; Location compteur,
- Une part variable,

La fiscalité de l'Agence de l'eau « Prélèvement sur la ressource » est instituée.

Assainissement :

- Une part fixe,
- Une part variable.

1.2.Modalités d'harmonisation

La première phase d'harmonisation est fixée pour une durée de 18 ans, à compter de l'année 2019 pour aboutir à un tarif cible harmonisé unique à plus long terme (environ 25 ans). Ainsi, les tarifs votés en 2017 par les collectivités précédemment compétentes évolueraient jusqu'à atteindre les tarifs cibles, à l'issue de la durée d'harmonisation.

Les tarifs cibles sont les suivants (liste non exhaustive) :

Eau potable :

Secteur	Tarifs type 1	Tarifs type 2	Unité	CIBLES 2036 sans évolution
Plaine et Beaufortain	Abonnement	Abonnement	unité logement	46,8600
Plaine et Beaufortain	Location compteur	Diamètre 15	unité	10,0000
Plaine et Beaufortain	Consommation	Consommation	m ³	1,2590
Plaine et Beaufortain	Taxe	Préservation ressource / Prélèvement	m ³	0,0800
Haut Val d'Arly	Abonnement	Abonnement	unité logement	86,3651
Haut Val d'Arly	Location compteur	Diamètre 15	unité	10,0000
Haut Val d'Arly	Consommation	Consommation	m ³	1,2641
Haut Val d'Arly	Taxe	Préservation ressource / Prélèvement	m ³	0,0800

Assainissement :

Secteur	Tarifs type	Unité	CIBLES 2036 sans évolution
Plaine et Beaufortain	Abonnement	unité logement	37,6500
Plaine et Beaufortain	Consommation	m ³	1,7736
Haut Val d'Arly	Abonnement	unité logement	172,8332
Haut Val d'Arly	Consommation	m ³	2,2930

Au-delà de ces modalités d'harmonisation, le Conseil Communautaire se réserve la faculté d'acter d'une augmentation annuelle de ces tarifs, pour notamment tenir compte de l'inflation.

2. Tarifs 2021

Pour l'année 2021, il est proposé de poursuivre l'harmonisation comme exposé ci-avant, couplée à une augmentation de 2,3% en moyenne, pour tous les tarifs, pour tenir compte de l'inflation. La grille tarifaire 2021 est jointe en annexe.

Pour tenir compte des dispositions précitées relatives à l'harmonisation des tarifs, cette grille tarifaire fait référence aux collectivités compétentes précédemment. Aussi, les communes dont la gestion de la compétence était transférée à un établissement public de coopération intercommunale en 2017 sont précisées.

Ainsi, l'estimation tarifaire pour un ménage (facture de 90 m³ /an, eau assainissement) qui en résulte est la suivante :

Étiquettes de lignes	2020	2021	Evo 2020/2021 €	Evo 2020/2021 %
VENTHON	250,90	272,06	21,16	8,43%
CEVINS	286,91	305,82	18,91	6,59%
ROGNAIX	298,16	316,37	18,21	6,11%
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	311,76	329,12	17,36	5,57%
ALLONDAZ	315,34	332,48	17,14	5,43%
ESSERTS-BLAY	322,52	339,21	16,69	5,17%
LA BATHIE	328,30	344,62	16,33	4,97%
UGINE	334,78	350,70	15,92	4,76%
MARTHOD	335,34	351,23	15,89	4,74%
BONVILLARD	335,88	351,73	15,85	4,72%
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	335,88	351,73	15,85	4,72%
MONTAILLEUR	336,16	351,99	15,83	4,71%
THENESOL	351,34	366,23	14,89	4,24%
ALBERTVILLE (Hors St Sigismond)	372,27	385,85	13,58	3,65%
GRESY-SUR-ISERE	415,40	426,29	10,88	2,62%
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	426,83	437,00	10,17	2,38%
PLANCHERINE	433,10	442,87	9,78	2,26%
MONTHION	433,10	442,87	9,78	2,26%
MERCURY	433,10	442,87	9,78	2,26%
GRIGNON	433,10	442,87	9,78	2,26%
PALLUD	433,10	442,87	9,78	2,26%
GILLY-SUR-ISERE	433,10	442,87	9,78	2,26%
ALBERTVILLE (St Sigismond)	433,10	442,87	9,78	2,26%
TOURS-EN-SAVOIE	434,89	444,55	9,66	2,22%
VERRENS-ARVEY	439,78	449,14	9,36	2,13%
FRONTENEX	439,78	449,14	9,36	2,13%
TOURNON	439,78	449,14	9,36	2,13%
SAINT-VITAL	439,78	449,14	9,36	2,13%
CLERY	439,78	449,14	9,36	2,13%
CESARCHES	457,69	465,92	8,24	1,80%
QUEIGE	487,24	493,63	6,39	1,31%
HAUTELUCE VILLAGE	487,32	493,71	6,39	1,31%
BEAUFORT	522,17	526,38	4,21	0,81%
VILLARD-SUR-DORON	524,59	528,64	4,06	0,77%

LA GIETTAZ	638,92	639,55	0,63	0,10%
CREST-VOLAND	638,92	639,55	0,63	0,10%
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	638,92	639,55	0,63	0,10%
FLUMET	638,92	639,55	0,63	0,10%
COHENNOZ	638,92	639,55	0,63	0,10%
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	658,03	658,03	0,00	0,00%
HAUTELUCE LES SAISIES	754,31	755,30	0,98	0,13%
VILLARD-SUR-DORON LES SAISIES	754,31	755,30	0,98	0,13%

3. Eléments complémentaires

3.1. Date d'entrée en vigueur des tarifs 2021

Les tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les prestations réalisées sur deux exercices feront l'objet d'une proratisation.

3.2. TVA

Le taux de TVA en vigueur s'appliquera aux tarifs votés.

Pour l'assainissement, à la date de la présente délibération, les tarifs assainissement ne sont pas assujettis à la TVA. Dans l'hypothèse où la TVA devait s'appliquer, les tarifs votés seraient HT, soit avec une TVA à appliquer « en dehors » des tarifs votés.

3.3. Tarifs non listés : application des tarifs antérieurs

Les prestations et services dont les tarifs ne sont pas indiqués dans la présente délibération se verront appliquer les tarifs antérieurs votés par les collectivités précédemment compétentes.

3.4. Tarif spécifique Abonnement 2^{ème} unité logement

Le tarif spécifique abonnement 2^{ème} unité logement sur le secteur géré précédemment par l'établissement du SIEPAM est applicable à compter de la 2^{ème} unité logement d'un même propriétaire (personne physique), pour les biens d'un même bâtiment.

3.5. Secteurs en délégation de service public – Eau potable

Pour les secteurs en délégation de service public, les tarifs listés, relevant du délégataire, et établis dans le cadre du contrat de délégation de service public, sont donnés à titre indicatif.

Ces secteurs sont les suivants : Hauteluce secteur Les Saisies, Villard-sur-Doron secteurs Les Saisies, Notre-Dame-de-Bellecombe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, par 7 abstentions (Franck ROUBEAU, Sophie BIBAL, Philippe BRANCHE, Joël GACHET, Eric ROUSSEAU, Yann MANDRET et Emilie DEGLISE FAVRE) et 7 oppositions (Laurent GRAZIANO, Philippe PERRIER, Dominique RUAZ, Claudie TERNOY LEGER, Claude REVIL BAUDARD, Joëlle BANDIERA et Olivier JEZEQUEL) et 57 voix pour, approuve les tarifs 2021 dans les conditions exposées dans le cadre de la présente délibération.



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD